



Société pédagogique genevoise

Genève, le 22 février 2008

Monsieur
Frédéric WITTEWER
Secrétaire général du département de
l'instruction publique
Case postale 3925
1211 Genève 3

Mandat du fonctionnement de l'enseignement spécialisé : modalités de travail et échéances

Monsieur le secrétaire général,
Cher Monsieur,

Le 20 février 2008, Monsieur Maurice Dandelot a annoncé que le rapport intermédiaire sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé serait remis au chef du département le 20 mars 2008. Cette nouvelle nous a été communiquée à l'occasion de la réunion de la commission du fonctionnement de l'enseignement primaire, en cours de séance et en présence du conseiller d'Etat.

Or, dans le mandat que vous avez signé, l'échéance pour la reddition du rapport intermédiaire (analyse et conception) est fixée au 1^{er} mars 2008.

Ce retard nous inquiète fortement, pour plusieurs raisons.

Nous aimerions tout d'abord rappeler que la SPG n'a eu de cesse de demander que l'enseignement spécialisé ne soit pas oublié dans les travaux sur le nouveau fonctionnement du primaire. Finalement, votre courrier électronique du 20 février 2007 (en annexe) laissait entrevoir des perspectives permettant d'aller de l'avant. Hélas, bien peu de choses ont suivi.

Le projet de mandat daté du 3 avril 2007 prévoyait un rapport final pour fin juin, en parallèle avec les travaux liés à l'enseignement ordinaire. Toutefois, il n'en a rien été et le mandat que vous avez finalement signé le 6 novembre 2007 n'a été officiellement lancé que le 23 novembre.

La SPG a cependant obtenu de la part du conseiller d'Etat des garanties sur le rôle prépondérant que l'association professionnelle serait amenée à jouer dans ce dossier.

A ce jour, nous n'avons été auditionnés que deux fois par les chefs de projet, MM. Yann Boggio et Maurice Dandelot (les 24 janvier et 5 février 2008, environ 5 heures au total). De ces entretiens, nous n'avons aucune trace, aucun retour. Aucune information ne nous a été livrée par MM. Boggio ou Dandelot sur les options envisagées. Aucun document ne nous a été fourni. Les échanges, aussi cordiaux soient-ils, sont conduits sur un mode dont il est difficile à discerner la structure ; peu de questions nous sont posées et nous sommes plutôt poussés à nous exprimer librement sur des concepts très généraux ou des points micros parfois, voire des éléments révolus, n'ayant pas vraiment d'importance pour l'avenir, sans qu'un véritable dialogue, réciproque, s'instaure.

./.

Si ces modalités de travail, inédites, ont pu nous décontenancer un peu, nous avons compris qu'il fallait faire preuve de patience et que nous aurions tout loisir de réagir ensuite et de faire valoir nos arguments une fois que le rapport intermédiaire nous serait transmis. Nous n'avons par ailleurs jamais caché que si nous nous plions dans un premier temps à ce mode de consultation sous forme d'entretiens, il était absolument primordial pour nous de disposer suffisamment à temps d'éléments propres à rendre compte à notre base afin de prendre position. Nous avons aussi demandé qu'une séance plénière, réunissant tous les partenaires concernés, soit organisée.

Aujourd'hui, nous constatons que, après les multiples reports qui ont déjà eu lieu, le document qui nous avait été promis pour le 1^{er} mars ne nous parviendra vraisemblablement pas avant le 1^{er} avril 2008. Ce nouveau retard d'un mois, à cette période de l'année, est préoccupant car, de fait, nous ne savons pas, ou plus, comment organiser les séances de nos propres instances, ni même si nous serons en mesure de le faire. L'incertitude qui perdure ainsi sur l'avenir de l'enseignement spécialisé, les conditions de travail des inspecteurs, des responsables d'institution, des collègues enseignants et éducateurs spécialisés, et les prestations dont bénéficient les élèves des regroupements et centres médico-pédagogiques nous semble porter atteinte à la réalisation du changement voulu par le département et négocié dans le cadre de la commission du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.

Nous aimerions donc que vous nous communiquiez très précisément les modalités de travail que, selon les termes du mandat sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé, vous avez validées.

Nous souhaiterions ensuite que, assez logiquement, vous nous indiquiez toutes les échéances prévues, les dates retenues, afin que nous sachions à quoi nous en tenir pour prévoir nos consultations.

Nous vous remercions de votre compréhension et, dans l'attente du plaisir de vous lire prochainement, vous prions de croire, Monsieur le secrétaire général, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Olivier BAUD, président

Copie à : - M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique
- Mme Pascale Byrne-Sutton, directrice générale de l'office de la jeunesse
- M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
- M. Stephan Eliez, directeur du service médico-pédagogique
- MM. Jean-Paul Biffiger, Yann Boggio et Maurice Dandelot, et Mme Sylvie Cèbe, membres de l'équipe projet

- Annexe mentionnée